

Séance du 03 juin 2022

Nombre de conseillers : En exercice : 10 Présents : 8 Votants : 10 (8+2pouvoirs)

L'an deux mille vingt deux, le trois juin à 19 heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie de MISSY-LES-PIERREPONT sous la présidence de Mme Betty Bas , Maire

Convocation du 30/05/2022 - Affichage le 30/05/2022

Présents : Mesdames et Messieurs : BÂS Betty, Bas David, CARRÉ Martial, DOS SANTOS Serge, FORTIN Christine, GOSSART Fabien, KLEIN Benoît et SOYEUX Samuel.

Absents excusés : Mme Céline DOS SANTOS qui avait donné pouvoir à Mr Serge DOS SANTOS, Mr Hervé FORTIN qui avait donné pouvoir à Mme Christine FORTIN

Secrétaire de séance : Conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire par le Conseil, Monsieur Benoît KLEIN ayant obtenu la majorité des suffrages a été désignée pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

08-2022 - ADHESION AU SERVICE RGPD MUTUALISE AGEDI

Madame Le Maire informe que suite au changement de Comité Syndical A.G.E.D.I , les membres du Conseil ont délibérés afin de désigner Monsieur SAINT-MAXENT Didier, Président, comme DPO mutualisé en remplacement de Monsieur MARTIN, il y a donc lieu afin de se mettre en conformité avec le règlement Européen Général sur la Protection des Données Personnelles et donc de renouveler l'adhésion au service RGPD d'A.G.E.D.I dont le coût annuel est de 50€ (Cinquante euros), ce tarif est fixé par le Comité Syndical et pourra être revu une fois par an.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- ✓ autorise Mme le Maire à signer la Convention RGPD du Syndicat Mixte AGEDI

09-2022 – NOMENCLATURE M57

Madame Le Maire informe que la M57est le nouveau référentiel budgétaire et comptable, en cours de déploiement, qui a pour ambition d'améliorer la lisibilité et la qualité des budgets et des comptes publics locaux pour l'ensemble des collectivités et de remplacer la nomenclature M14, ce changement est prévu pour le 1^{er} janvier 2024 pour toutes les collectivités, avec une possibilité d'anticipation au 1^{er} janvier 2023.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- ✓ autorise Mme le Maire a valider le passage à la nomenclature M57 AU 1^{ER} JANVIER 2023

10-2022 – CONVENTION D'ADHESION DE SERVICE COMMUN DES SECRETAIRES

La Champagne Picarde propose de mettre en place un service commun de Secrétaire, dans le cadre de la présente convention, la Communauté de Communes détache alors à la commune de Missy les Pierrepont un agent du service Commun pour un volume horaire de 376 heures (8 heures hebdomadaire x 47 semaines).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

✓ autorise Mme le Maire a signé la Convention de Service Commun qui démarrera alors au 1^{er} Janvier 2023

11-2022 FIXATION DU MONTANT DE LA REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC PAR LES OUVRAGES DE TRANSPORT ET DE DISTRIBUTION D'ELECTRICITE. ANNÉE 2022

Madame le Maire expose que la redevance d'occupation du domaine public de la commune par les ouvrages des réseaux publics de transport et de distribution d'électricité n'a pas été actualisé depuis le décret du 27 janvier 1956..

L'action collective des autorités organisatrices de la distribution publique d'électricité a permis la revalorisation de cette redevance.

Madame la Maire donne connaissance au conseil municipal du décret 2002-409 du 26 mars 2002, portant modification des redevances pour occupation du domaine public par les ouvrages des réseaux électriques de transport et de distribution d'électricité.

Elle propose au conseil :

- ✓ De calculer la redevance en prenant le seuil de la population totale de la commune issu du recensement en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2022;
- ✓ De fixer le montant de la redevance pour occupation du domaine public au taux maximum
- ✓ Que ce montant soit revalorisé chaque année par application de l'index ingénierie mesuré au cours des douze mois précédant la publication de l'index connu au 1^{er} janvier ou tout autre index qui viendrait lui être substitué ;
- ✓

Le conseil municipal, entendu cet exposé et après en avoir délibéré :

➤ **Adopte à l'unanimité, la proposition qui lui est faite concernant la redevance d'occupation du domaine public par les ouvrages de transport et de distribution d'électricité et fixe le plafond de cette redevance à 221 € pour l'année 2022**

12-2022 - OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC ORANGE - FIXATION DE LA REDEVANCE 2022

Madame Le Maire informe les Membres du Conseil Municipal que le décret du 27 décembre 2005 (codifié sous les articles R.20-45 à R.20-54 du Code des postes et communications électroniques) a fixé les modalités et les montants plafonds des redevances dues pour l'occupation du domaine public communal par les opérateurs de communications électroniques.

Sur le domaine public, il ne peut excéder pour l'année 2022:

- 1°) 42.64 € par kilomètre et par artère, dans le cas d'une utilisation du sol ou du sous-sol, sauf pour les autoroutes ;
- 2°) dans les autres cas : 56.85 € par kilomètre et par artère (aérienne notamment) ;

On entend par artère :

- dans le cas d'une utilisation du sol ou du sous-sol, un fourreau contenant ou non des câbles, ou un câble en pleine terre ;
- dans les autres cas, l'ensemble des câbles tirés entre deux supports.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré, se prononce favorablement pour l'application des nouveaux barèmes pour l'occupation du domaine public , au taux maximum indiqué ci-dessus.

SOIT :

- ✓ Artères en sous-sol : 2,311 km x 42.64 € = 98.54 €
- ✓ Artères aériennes : 0,228 km x 56.85 € = 12.96 €
- ✓

Montant de la redevance 2022 = 111.50 € arrondi à l'euro supérieur : 112.00€

PREPARATION DES ELECTIONS :

Mme Le Maire informe que les élections Législatives auront lieu les 12 et 19 Juin de 08h00 à 18h00, elle procède donc à une répartition des conseillers afin de tenir le bureau de vote

ORGANISATION DU 14 JUILLET

Le Conseil Municipal propose de commencer les festivités par le traditionnel concours de boules en bois à 13h 30, pour ensuite continuer avec les divers jeux (grenouille, chamboul'tout, tir à la carabine, pêche) à partir de 15h00.

La fin des jeux est prévue pour 18h avec la remise des lots qui sera suivi par un apéritif.

Un repas participatif est prévu dans la continuité.

QUESTIONS DIVERSES

- ✓ Mme Le Maire informe que les travaux concernant la création de deux forages pour la défense incendie vont démarrer prochainement.
- ✓ Mme Le Maire informe que travaux concernant la rampe d'accès sont reportés à l'année prochaine car nous allons refaire tous les dossiers de subventions afin d'avoir le maximum d'aides.
- ✓ Le Conseil Municipal se concerte et programme les travaux du Pont le samedi 18 Juin.

Clôture de la séance : 20h00

